

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion exceptionnelle du 23/03/2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Marcel LACABANNE, Adrien BARROIS, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Yvane JONNAIS,

Absents excusés : MM. , Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Mmes Laetitia GRIVOT, Mme Monique ELISABETH, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FINALE DÉPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13

PORCHEVILLE FC

Courrier du club demandant la régularisation du classement du Festival Foot U13, suite à une erreur de son résultat sur la 1ère journée du 18/10/25, où il a été mis perdant, alors qu'il a gagné la rencontre.

La Commission, dans un premier temps, reconnaît l'erreur de saisie, c'est bien PORCHEVILLE 1 qui avait gagné la rencontre contre CHAMBOURCY ASM 3 sur le plateau P04 à PORCHEVILLE FC, et s'en excuse auprès du club.

Néanmoins, elle tient à préciser les faits suivants :

- La Commission diffuse sur son site internet les résultats de chaque journée, justement pour que les clubs puissent vérifier la retranscription des résultats et ainsi les rectifier en cas d'erreur, soit de saisie, soit de remplissage de la feuille de plateau. Elle a d'ailleurs rectifié plusieurs scores pour ce genre de cas tout au long de la saison. En l'occurrence, les résultats de la Journée 1 sont en ligne sur le site depuis le 7 novembre (mise à jour au 24/11).
- Elle constate que les documents envoyés par le club pour le plateau du 18/10 ne sont pas ceux demandés par la Commission, notamment la fiche récapitulative, ce qui aurait pu éviter l'erreur de saisie
- En dehors de la 1ère journée qui se fait sur tirage au sort, toutes les autres sont établies en fonction du cumul des résultats précédents, selon le principe de la formule échiquier, comme précisé par le règlement. Or, d'un point de vue sportif, le fait que PORCHEVILLE FC 1 ait été mis perdant sur la rencontre en 1ère journée, lui a permis, de bénéficier de plateaux plus « favorable » et bien qu'on ne saura jamais (dans un sens ou dans l'autre) quels auraient été les résultats de l'équipe, c'est un critère à prendre en compte quand on détermine le classement final.

En conclusion, en complément de ces précisions, la Commission

s'appuie sur l'article 21 du règlement sportif du District, précisant que :

« L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date ».

N'ayant reçu aucune contestation du club depuis la publication des résultats, les résultats sont homologués, la Commission ne peut revenir sur les résultats de cette journée et confirme le classement tel que publié la semaine dernière. PORCHEVILLE FC 1 n'est donc pas qualifiée pour la Finale Départementale.

HOUILLES AC

Courrier du club demandant la régularisation du classement du Festival Foot U13, suite à la décision prise après la 1ère journée de déclarer son équipe perdante administrative, en raison d'un mauvais format de rencontres sur le plateau P21 d'ANDRESY.

La Commission, dans un premier temps, rappelle les faits :

- Seules 2 rencontres sur les 4 prévues par la Commission ont été jouées sur le plateau d'ANDRESY. Et concernant HOUILLES AC1, le bon match étant celui joué contre ANDRESY FC 2, gagné 15 à 0. HOUILLES AC 1 a joué sur ce plateau POISSY FC 3, alors qu'il devait jouer ROSNY CSM 4.
- La Commission a suivi le sujet, et a pris les décisions suivantes :
- 1 YF 1862 (28/10) : Matches perdus par erreur administrative et pénalité (-2 pts) à toutes les équipes du plateau.
- 2. YF 1863 (04/11) . Suite au courrier du club de HOUILLES AC, la Commission a demandé des rapports à tous les clubs présents.
- 3. YF 1864 (12/11) : La Commission ne sanctionne finalement que le club d'ANDRESY FC d'une pénalité, tous les clubs s'étant accordés et le club recevant l'ayant lui-même reconnu que tout n'avait pas été mis en place pour assurer une parfaite organisation.

Suite à cela, aucune autre contestation n'est alors intervenue. Les deux rencontres qui ne se sont pas déroulées, sont restées perdues par erreur administrative pour les 4 équipes, (soit 0 point attribué).

La Commission ajoute :

- La Commission diffuse sur son site internet les résultats de chaque journée, justement pour que les clubs puissent vérifier la retranscription des résultats et ainsi les rectifier en cas d'erreur, soit de saisie, soit de remplissage de la feuille de plateau. Elle a d'ailleurs rectifié plusieurs scores pour ce genre de cas tout au long de la saison. En l'occurrence, les résultats de la Journée 1 sont en ligne sur le site depuis le 7 novembre (mise à jour au 24/11).
- En dehors de la 1ère journée qui se fait sur tirage au sort, toutes les autres sont établies en fonction du cumul des résultats précédents, selon le principe de la formule échiquier,

comme précisé par le règlement. Or, d'un point de vue sportif, le fait que HOUILLES AC 1 n'ait pas été mis vainqueur d'un 2ème match en 1ère journée, lui a permis, de bénéficier de plateaux plus « favorable » et bien qu'on ne saura jamais (dans un sens ou dans l'autre) quels auraient été les résultats de l'équipe, c'est un critère à prendre en compte quand on détermine le classement final.

En conclusion, en complément de ces précisions, la Commission s'appuie sur l'article 21 du règlement sportif du District, précisant que :

« L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date ».

N'ayant reçu aucune contestation du club depuis la publication des résultats, les résultats sont homologués, la Commission ne peut revenir sur les résultats de cette journée et confirme le classement tel que publié la semaine dernière. HOUILLES AC 1 n'est donc pas qualifiée pour la Finale Départementale.

MAISONS LAFFITTE FC

Courrier du club demandant la régularisation du classement du Festival Foot U13, car sur la journée 5 du 14/03 les documents du plateau P10 au MANTOIS 78 FC auraient été envoyés trop tard, ainsi qu'un changement de résultat sur le plateau P05 à PORT MARLY CS, entre HOUDAN & BOUAFLE.

La Commission précise les faits suivants :

- La Finale Départementale a lieu le samedi 4 avril prochain.
- La dernière journée (journée 5) a eu lieu le samedi 14 mars.
- La réunion de présentation aux équipes qualifiées a lieu ce mercredi 25 mars.

Par conséquent, pour des questions d'organisation, la Commission a publié exceptionnellement dès le mardi 17 mars la liste des plateaux manquants, alors que d'ordinaire, le rappel n'aurait dû intervenir que le mardi 24/03. Sont but étant de déterminer les 16 clubs qualifiés pour le vendredi 20 mars, afin de les convier à la réunion du 25.

Elle a publié le jeudi 19, les résultats des plateaux qu'elle avait à cette date, et il manquait encore 3 plateaux (P10 au MANTOIS, P14 à PORCHEVILLE & P41 à MONTESSON).

Le vendredi 20 mars, après réception de tous les résultats, elle a publié une mise à jour des résultats et le classement définitif du Festival. Sur les résultats, la Commission a procédé à la modification d'un score, celui de HOUDAN / BOUAFLE sur le P05 à PORT MARLY, après remarque du club de BOUAFLE et validation de PORT MARLY CS.

En conclusion, la Commission a procédé à des rappels bien plus rapides qu'elle le fait en temps normal et ce dans l'unique but de récolter au plus vite les résultats. D'ailleurs, dans son rappel dans le journal YF 1880, elle demande les résultats pour le jeudi 19 mars, avec possibilité, si pas de nouvelles de prendre des sanctions sportives.

Le vendredi 20 mars, la Commission ayant réceptionné tous les résultats, elle n'avait donc pas lieu de sanctionner qui que ce soit, et a donc entériné les scores tels quels. Elle confirme le classement tel que publié la semaine dernière. MAISONS LAFFITTE FC 1 n'est donc pas qualifiée pour la Finale Départementale.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion hebdomadaire du 23/03/2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM, Jean-Éric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Julien RODRIGUES LOPES, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE DES DÉBUTANTS CATÉGORIE U6-U7

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour la JND 2026. Celles-ci se clôtureront le 7 avril prochain. Pour vous inscrire : [Cliquez ici](#)

FINALE DÉPARTEMENTALE FESTIVAL FOOT U13

La réunion de présentation de la Finale Départementale (qui se déroulera le samedi 4 avril prochain à MAUREPAS) aura lieu le mercredi 25 mars prochain à 18h45 au siège du District.

Voici les 16 clubs qualifiés pour les U13G du 4 avril prochain à MAUREPAS.

1. BOUAFLE FLINS ES
2. CARRIÈRES S/S US
3. CHATOU AS
4. CHESNAY 78 FC
5. CONFLANS FC
6. ÉLANCOURT OSC
7. GUYANCOURT ES
8. LIMAY ALJ
9. MANTOIS 78 FC
10. MONTESSON US

YVELINES FOOTBALL N° 1881

11. PARIS SAINT GERMAIN FC
12. PLAISIROIS FO
13. ROSNY CSM
14. TRAPPES ES
15. VERSAILLES 78 FC
16. VOISINS FC

CATÉGORIE U6-U9

Tous les plateaux jusqu'au vacances d'avril ont été publiés sur FAL.

Nous vous informons que le site du District rencontre des difficultés d'affichage sur les plateaux, nous vous recommandons de passer par Footclubs pour avoir la bonne visibilité.

PLATEAUX U7 CLASSIQUES

Plateau du Lundi de Pâques

La Commission rappelle que le 6 avril est le lundi de Pâques. Elle demande à tous les clubs participants de bien vouloir anticiper leur présence et aux sites d'accueil de s'assurer de la disponibilité de leur terrain.

MANTES VIVONS FOOT du 21/03

Courrier du club de FOURQUEUX AS sur le déroulement du plateau.

La Commission demande des explications au club de MANTES VIVONS FOOT pour le lundi 30 mars 12h00 au plus tard.

PLATEAUX U9 CLASSIQUES

MONTIGNY LE BX AS du 28/03

Le club nous informe avoir 2 plateaux en simultané ce samedi (espoirs & classiques). FONTENAY FLEURY FC ne peut pas.

La Commission est dans l'attente du retour de VOISINSFONTENAY pour savoir si il peut organiser le plateau classique.

CATÉGORIE U12-U13 CRITERIUMS ESPOIRS U12/U13

TRAPPES ES

Demande du club pour changer son éducateur référent U12. Après vérifications, la Commission valide ce changement.

CELLOIS CS

Demande du club pour changer son éducateur référent U12. Après vérifications, la Commission valide ce changement.

FESTIVAL U13

P22 du 14/03/26 : FOURQUEUX AS

La commission constate que nous n'avons pas reçu de la part du club de VILLENES ORGEVAL le rapport demandé dans les délais et vous inflige une amende de 20 € pour non production d'un rapport demandé..

Elle rappelle au club de VILLENES ORGEVAL que lorsque on inscrit des équipes en loisir, il faut s'assurer que l'encadrement et la logistique soient présentes de façon à ne pas laisser les enfants livrés à eux même le jour du match, nous vous rappelons vos devoirs et vos obligations.

FORFAIT AVISÉ U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

ESP U11 du 04/04 : 55570801 : HOUILLES AC 1
ESP U11 du 21/03 : 55570828 : MESNIL ST DENIS AS 1
ANNÉE 11 du 04/04 : 55571439 : HOUILLES AC 3
ANNÉE 10 du 04/04 : 55571761 : HOUILLES AC 22
ANNÉE 10 du 21/03 : 55571636 : VIROFLAY USM 21
ANNÉE 10 du 21/03 : 55571822 : NEAUPHLE PONT RC 3

U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

55570251 : ST CYR AFC 1
55570296 : ST CYR AFC 2
55570294 : TRIEL AC 3
55570512 : VILLEPREUX FC 2
55570717 : MAGNY 78 FC 2
55570509 : HOUDANAISE REGION FC 3
55570387 : BONNIÈRES FRENEUSE FC 3
55570071 : MAGNY 78 FC 1

FORFAIT NON AVISÉ U12 ESPOIRS

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 21/03/26

55569708 : CARRIÈRES GRE AS 21

FESTIVAL FOOT U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 14/03/25

VIROFLAY USM 3
SARTROUVILLE ES 5
POISSY FC 1
VÉLIZY ASC 4
MESNIL LE ROI AS 1
MANTOIS 78 FC 6
ÉLANCOURT OSC 8

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 14/03/25

CARRIÈRES GRE AS 3
MAGNY 78 FC 3

3ème forfait + forfait général : 26,50 + 34€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 14/03/25

FONTENAY FLEURY FC 2

Mardi 24 mars 2026

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U9 CLASSIQUES

Rappel avant amende
Plateaux du 14/03/26

BOUGIVAL FOOT
ECQUEVILLY EFC
CONFLANS RACING

PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

Rappel avant amende
Plateaux du 14/03/26

Fiche récapitulative u8/9

VÉLIZY ASC (MONTIGNY LE BX AS – VILLENNES ORGEVAL FC)

Fiche équipe

HOUILLES AC
VÉLIZY ASC
CONFLANS FC
MANTOIS 78 FC
MESNIL ST DENIS AS
SARTROUVILLE ES
LIMAY AMJ
CHATOU AS
PLAISIROIS FO

CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Rappel avant amende
Plateaux du 14/03/26

CDU10

P06T4 FONTENAY LE FLEURY : /CHESNAY FC/BOUGIVAL FOOT/
PLAISIROIS FO

P10T4 LIMAY ALJ : HARDRICOURT US / CHAMBOURCY ASM /
CARRIÈRES S/SEINE

La Commission demande un retour rapide a tous les clubs du
plateau, sous peine de possibilité de pénalités sportives.

CRU11

P03T4 BOUAFLE FLINS : ROSNY CSM /HOUILLES AC /TRAPPES
ES

La Commission demande un retour rapide a tous les clubs du
plateau, sous peine de possibilité de pénalités sportives.

Challenge DYF U10/U11

P05 CARRIERES GRESILLONS
P12 VILLENNES ORGEVAL FC
P13 MONTESSON US
P26 AUBERGENVILLE
P38 ST CYR AFC
P42 PORCHEVILLE FC
P45 EPONE USBs
P48 HARDRICOURT US
P50 LOUVECIENNES AS
P51 ANDRESY FC
P52 PORT MARLY CS